

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2019

Le 8 Juillet 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Claude TRASSARD), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Brigitte COULON (Pouvoir Bernard GRISON), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Richard SIMMINI), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Pierre PERNET (Pouvoir Christine FORNES), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que SUEZ assure aux termes d'un contrat de délégation de service public conclu le 01/04/2013 l'exploitation du service de distribution publique de l'eau potable du SIVU de distribution d'eau potable de Dombes Saône.

Dans ce cadre, SUEZ assure le recouvrement des redevances d'assainissement collectif et non collectif pour les communes de Civrieux, Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, St Didier de Formans, Ste Euphémie, St Jean de Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Trévoux et Villeneuve.

Pour information, la commune de St Bernard est également gérée par SUEZ avec le Syndicat des eaux Anse et Région par convention datant de septembre 2017.

Les communes de Frans, Beauregard et Fareins sont gérées par VEOLIA avec le Syndicat des eaux de Jassans Riottier par convention datant de novembre 2017.

La convention CCDSV – SUEZ vise les interventions principales suivantes :

- L'encaissement des redevances et taxes d'assainissement en même temps que les sommes relatives à l'eau et ce sur la même facture.
- Le reversement à la CCDSV, 4 fois par an des redevances perçues par SUEZ.

Les prestations de SUEZ font l'objet d'une rémunération 2 fois par an par la CCDSV. Le montant de la participation est calculé en multipliant le nombre de factures émises par 1.50 €HT conformément à l'article 9.3 du contrat de délégation de service du SIVU Dombes Saône. Une révision de prix est prévue dans la convention de recouvrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer la convention et tout document nécessaire ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget assainissement collectif au Chap 011-604.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **12 JUL. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190708-2019C86-AS
Affichage le :

12 JUL. 2019

A Trévoux, le 08/07/2019

Le Président,
Bernard GRISON

